Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 810

Artikel: La franc-maçonnerie mixte

Autor: E.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268015

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M¹⁰ Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

. Fr. 6.-- (ab. min.) SUISSE 1 an . Abonnement de soutien. . 8.-. 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La santé d'une nation dépend de la volonté de chacun de mettre ce qu'il a de meilleur, au service de la communauté!

Marian REEVES.

A l'occasion des "150 ans d'activité féminine"

Petite histoire du suffrage féminin à St-Gall

On entend abondamment parler, depuis quelques années des campagnes suffra-gistes entreprises à Bâle où à Zurich, à Lausanne ou à Genève, à Berne ou à Neu-châtel, mais des Saint-Galloises, il n'est

châtel, mais des Saint-Galloises, il n'est guère question, on dirait que la cause n'a que peu de partisans là-bas.

Aussi est-il très opportun d'aller visiter l'exposition des cent-cinquante ans d'activité féminine, organisée grâce à l'initiative de la Frauenzentrale cantonale et de sa présidente Mme Dr Rittmeyer-Iselin, pour commémorer le cent-cinquantième anniversaire de la création de ce canton. On aura ainsi l'occasion de corriger une impression erronée.

pression erronée.

pression erronee.

Le « Mouvement féministe » entre autres, qui s'ennorgueillit de quarante-et-un ans d'existence, doit s'incliner devant l'antiquité d'un confrère suisse-oriental, dont le premier numéro, paru pendant l'été 1879, figure à la place d'honneur du stand suffragiste. Ce journal suisse des femmes (Frauen Schweizerzeitung) n'était pas alors proprement féministe, mais son action vi-sait bien à l'émancipation du sexe faible. Il y est question, pendant les trois pre-mières années déjà, d'un enseignement prolongé obligatoire pour les jeunes filles, de cours d'instruction civique et même de la revendication «à travail égal, salaire égal!». La feuille semble avoir été répandue un peu dans toute la Suisse et avoir compté des lecteurs masculins, ainsi qu'en témoigne la rubrique «boite aux lettres». A partir de 1881, la rédactrice, Elise Honegger, envisage l'émancipation politique des femmes, dans une certaine

mesure.

C'est à Saint-Gall qu'en 1887 fut fon-dée l'Union des travailleuses, premier grou-pement politique féminin et c'est sur les revendications de cette Union des travailrevendications de cette Union des travail-leuses (Arbeiterinnenverein) en 1893, que fut basée la Réglementation officielle du travail à domicile. On comprend que l'in-dustrie de la broderie fut un facteur im-portant dans l'élaboration de cette régle-mentation. Déjà en 1893, on réclamait la

Extrait vitamineux Bevita

Pour assaisonner et tartiner Le meilleur au goût.

POUR LA FAMILLE

Thé légèrement brisé

A. JUNOD succ. de TSCHIN-TA-NI 9, Bourg-de-Four - GENÈVE

Téléph. 45759 -- On porte à domicile Expéditions postales.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

présence d'inspectrices de fabrique et le samedi après-midi libre pour les ouvrières.

samedi après-midi libre pour les ouvrières. Environ vingt années plus tard, les bourgeoises se groupaient à leur tour et fondaient l'Union pour les intérèts féminins, à laquelle adhérèrent bien des hommes et qui déploya une belle activité.

A Saint-Gall encore fut déposée la première motion en faveur des droits politiques féminins. Le député socialiste Johannès Huber, qui devait devenir ensuite conseiller national, déposa en 1913, une motion proposant de donner le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers domiciliés dans le canton, il suggérait de profiter de l'occasion pour donner les mèmes droits aux femmes.

Au moment des débats concernant cette motion, l'Union pour les intérêts féminins publia une brochure très remarquée in-itulée «La femme et la vie publique» (Die Frau und das öffentliehes Leben) où l'on demandait au Grand Conseil d'étudier la possibilité de leur conférer des droits d'élection :

- 1) dans les autorités scolaires;
- 2) dans les autorités tutélaires et d'assistance;

3) dans les paroisses. La motion Huber fut acceptée à l'una-La mouon nuber fut acceptee a l'una-nimité, mais survint la première guerre mondiale, en 1914 et la motion fut en-terrée jusqu'en 1921. Alors, scule l'éligi-bilité dans les autorités scolaires fut sou-mise aux électeurs et repoussée.

Des efforts furent tentés pour obtenir l'enseignement morger chlistories pour

Des efforts furent tentes pour obtenit Penseignement ménager obligatoire pour les jeunes filles, l'introduction de cours d'instruction civique féminins, l'éligibilité dans les commissions scolaires... en vain. Ce n'est qu'en 1926 que fut admise par la loi l'éligibilité dans les commissions d'assistance. En 1925, c'est une Saint-Galloise, Mme

Hélène David qui fut nommée rédactrice du «Schweizer Frauenblatt». Cette même du «Schweizer Frauenblatt». Cette même année, de nombreuses femmes essayèrent d'être admises comme membres du parti libéral (Freisinnig), on ne les admit pas même comme assistantes aux assemblées, ausi fondèrent-elles un groupe féminin, en attendant d'obtenir, ces toutes dernières années, certains droits dans le parti.

Les femmes social-démocrates, par contre, avaient été admise comme membres avec des droits égaux à ceux des hommes dès 1918.

dès 1918.

dès 1918.

En 1937, lorsque se fonda le Landesring cantonal, les membres féminins furent
aussi admis à (droits égaux. Depuis 1950, les
femmes chrétiennes sociales donnent des
conférences publiques mais elles ne sont
pas officiellement en relation avec le parti.
Les Saint-Galloises continuent d'être absentes des autorités scolaires, des autorités
tutélaires.

tutélaires.

Après la seconde guerre mondiale, une motion socialiste a de nouveau été déposée au Grand Conseil, ainsi qu'une motion libé-

au Grand Conseil, ainsi qu'une motion libérale, toutes deux demandant le droit de vote et l'éligibilité des femmes, elles n'ont pas abouti et les discussions auxquelles elles ont donné lieu ne sont pas édifiantes.

Il ne reste donc aux suffragistes qu'à continuer de travailler avec les groupes politiques féminins et à convaincre les autres femmes que c'est ainsi seulement qu'elles parviendront au but. On ne peut réussir qu'avec l'effort de toutes.

Nul doute que l'exposition que la population visite en ce moment, ne soit un puissant moyen de propagande en faveur des droits féminins.

(d'après un article

(d'après un article du «Schweizer Frauenblatt»)

Journée des femmes jurassiennes et biennoises à Macolin

6 septembre 1953

Cette journée, consacrée à l'éducation civique de la femme, a obtenu dimanche à Macolin un très vif succès. Non moins de douze associations féminines, représentant les milieux les plus divers, y parti-

les services religieux protestant Après les services reingieux protestant et catholique, les quelque cent-cinquante participantes se retrouvèrent à l'hôtel Belevue. Mlle R. Eguet, la gracieuse et dynamique présidente, leur souhaita la bienvenue. Puis M. Bindit, préfet de Moutier, aborda le problème de la journée: «La commune et la femme».

commune et la femme».

Le conférencier retraça l'évolution de la commune, de l'origine à nos jours. La commune, fondement de notre vie nationale, prototype de l'organisation démocratique, remonte au moyen âge. Au début, elle groupe des paysans, défendant leurs droits contre les féodaux. De commune bourgeoise, comprenant les habitants originaires du même endroit, elle s'élargit, se transforme sous l'effet de la nécessité en commune municipale, ear les habitants se transforme sous retre de la necessite en commune municipale, car les habitants venus d'autres endroits sont souvent plus nombreux que les bourgeois et réclament des droits. Durant cette longue évolution, quel est le rôle de la commune, quel est celui de la femme ? L'économie est avant tout autreale et urale. C'est la famille tout artisanale et rurale. C'est la famille qui assume toutes les responsabilités so-ciales. Maternité, éducation, économie do-mestique, ces grandes tâches sont confiées

à la femme. La commune joue un rôle purement politique et ne se charge guère que de l'exécution de quelques mesures de police. L'industrialisation va transformer tout cela. Peu à peu, en effet, la commune change de visage. C'est elle qui va assumer les tâches sociales autrefois dévolues à la famille. Education, hygiène, assistance, tutelle, n'a-t-elle pas aujourd'hui le droit de substituer son autorité à celle des père et mère ? La famille, la assistance, tutelle, n'a-t-elle pas aujourá'hui le droit de substituer son autorité à celle des père et mère? La famille, la femme surtout, va subir le principal choc de cette évolution. La femme ne se rend pas compte aujourd'hui des responsabilités sociales qu'elle assumait autrefois, qu'elle n'assume plus aujourd'hui. Toutes ces prérogatives ont passé dans les mains des hommes. Or l'homme est différent de la femme. Il raisonne, il organise. La femme est sensible, intuitive. Aujourd'hui, dans la vie sociale de la commune, il manque un tempéramment: celui de la femme. Il est indispensable que la femme retrouve sa mission dans le cadre communal, qu'elle fasse un effort pour s'initier aux tâches qui la concernent autant que l'homme. Cet intéressant exposé, suivi d'une discussion, fut chaleureusement approuvé par toutes les participantes.

tut chalcurcusement approuve par toutes les participantes.

Le repas, qui se déroula dans une am-biance animée et charmante, fut agrémenté par les chansons de Mme Perret-Wyss, que l'on applaudit vivement.

(suite en page 3)

La Franc-Maconnerie Mixte

Les femmes seront-elles francs-maçons? Voilà une question qui ne se posait pas il y a cinquante ans, mais qui est à l'ordre du jour actuellement. En effet, le secret de la

jour actuellement. En effet, le secret de la franc-maçonnerie n'appartient plus exclusiement aux frères de loges masculines, il
est partagé par les sœurs des loges mixtes.

La création du « Droit Humain » — car
telle est la désignation exacte de la francmaçonnerie mixte — n'alla pas sans difficultés, et à cette heure, certaines puissances
maçonniques n'ont pas reconnu le nouveauné; néanmoins, ce qui est intéressant c'est
le fait que la maçonnerie mixte existe, qu'elle
a le même idéal, les mêmes régles, les mêmes a le même idéal, les mêmes règles, les mêmes signes de reconnaissance et le même symbolis-me que les loges masculines. Vraie société internationale, le Droit Humain compte acinternationale, le Droit Humain compte ac-tuellement plusieurs milliers de membres ré-pandus dans l'univers entier; sauf erreur, il y a un peu partout des loges mixtes, en Suisse, en France, en Angleterre, aux Etats-Lunis, et ailleurs; tous ces « ateliers », très vivants, très enthousiastes, proclament l'éga-lité des sexes, la liberté absolue de conscience, le droit à la vie de l'être humain par le travail, et le progrès de l'humanité, par la science et la philosophie. Deux genres de dis-cussions sont exclues des loges mixtes: la politique et les croyances religieuses, qui toutes deux tendent à séparer les hommes plu-tôt qu'à les unir.

tôt qu'à les unir.

Le programme du Droit Humain peut se résumer ainsi : le Maçon doit obéissance à l'Ordre maçonnique et aux lois de son pays ; il doit aussi vivre selon l'honneur, pratiquer la al doit aussi vivre seton I honneur, pratiquer la justice, aimer son semblable, traviller sans cesse au bonheur de l'humanité, et rechercher l'émancipation progressive et pacifique, matérielle et morale des humains... Les membres de la franc-maçonnerie mixte se doivent asistance, aide et protection dans toute les circonstances de la vie.

Bien penser, bien dire, bien faire, être to-lérants les uns envers les autres, rechercher

la vérité partout où elle se trouve, pratiquer la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice et la solidarité; tels sont les devoirs que le Suprème Conseil Universel Mixte prescrit à tous ses membres, en élevant à la gloire de l'Humanité le premier Temple maçonnique qui ait été ouvert aux deux sexes.

On a paire à compressible pouversei un present de conversair un

On a peine à comprendre pourquoi un pareil programme n'a pas enflammé d'enthousiasme toutes les loges masculines qui, semble-t-il, devraient encourager sa réalisation. siasme loutes les loges masculines qui, semble-t-il, devraient encourager sa réalisation. Les raisons qui sont données pour exclure la femme sont en réalité de simples excuses : n'a-t-on pas prétendu que le travail cesserait d'être sérieux avec l'entrée de la femme dans l'Attelier parce que les Frères seraient tentés par le petit dieu Cupidon! Qu'ils sont donc faibles ces pauvres Frères! Quelques objections plus sérieuses seraient : si l'on accepte l'épouse comment refuser le mari? Si on accepte la mère, comment refuser la fille, ou le frère? Les femmes sont extraordinairement chatouilleuses sur ce qui touche à « leur candidat » : refuser celui-ci c'est s'exposer à voir brandir une demande de mise en sommeil, ou de démission! On dit encore : ne doit-on pas surtout craindre les petites cabales, les partis pris, les potins autour d'une tasse de thé, ou d'une table de bridge ; ces dames ne pourront jamais s'abstenir de discuter les affaires de la loge en dehors des séances ; les profanes y passent, les Frères et Sœurs y passeront à leur tour! Mais îl y aurait pire : la femme a horreur de la Rêgle », la loi pour elle est un obstacle qu'il faut asvoir contourner habilement, jamais elle ne pourra se plier aux lois maçonniques, et puis, la femme est en général susceptible à l'extrême ; comment accepterat-elle une observation du président, etc.?

(suite en page 2)

¹ Cf. Dr Georges Martin — Etude abrégée de la Franc-Maçonnerie Mixte et de son ganisation. Paris, s. d.

Eh! bien, ces objections, il est inutile de les discuter; ne s'appliquent-elles pas aussi à bon nombre d'hommes, il est vrai qu'elles ont un large fond de vérité, cependant elles souffrent toutes de nombreuses exceptions! à bon nombre d'hommes, il est vrai qu'enes ont un large fond de vérité, cependant elles souffrent toutes de nombreuses exceptions! Justement, si la femme manque trop souvent d'objectivité, qu'elle tente de ruser avec la loi, que sa susceptibilité est très grande, ne trouvera-t-elle pas un excellent remède à ces faiblesses dans la Maçonnerie? Petit à petit la femme se transformera; cela dépendra en grande partie du doigté et de la fermeté de l'élément masculin de sa loge, et le travail des Ateliers ne sera que meil-leur puisque la femme pourra y apporter une mentalité différente, nouvelle, une note moins froide, moins rigide; et si ses interventions, au début, sont plus passionnées que logiques, ce sera une leçon avantageuse pour elle de voir son problème traité plus objectivement, plus rationnellement.

Sans doute, il faudra à messieurs les Frères beaucoup de patience, mais ainsi ils pourront acquérir celle-ci à bon compte. Certes les travaux entrepris avec les dames sont souvent plus délicats, et peut-être plus longs, car les tractanda risquent subitement d'être abandonnés par l'une d'elles pour glisser un mot, une anecdote au milieu des délibérations, et personne n'oserait dire mot (les Frères voudraént rester galants et attendraient la fin de l'histoire) et alors?

Mas en somme, pourquoi discuter d'un fait accompli? Les loges mixtes existent, et les ateliers uniquement masculins n'ont-ils pas tort de maintenir leur ostracisme? Un jour ne risquent-ils pas de s'apercevoir que la femme a travaillé en dehors d'eux et — qui sait — contre eux? Ce sera trop tard alors pour lui ouvrir le Temple, il ne resterà plus qu'à faire chacun son mea culpa!

Ce qu'en pensent M. Rappard et les Américains

Au moment où ces lignes paraîtront, la nouvelle ambassadrice des Etats-Unis à Berne, apra sans doute pris possesion de son poste. Nous espérons offrir prochainement à nos lecteurs un article de fond sur sagrière. En attendant, nous publions ici une note parue le 6 juillet dans la New-York Herald Tribune qui nous a été communiquée.

La nomination de Frances-E. Willis, comme La nomination de Frances-E. Willis, comme ambassadrice des Etats-Unis en Suisse, mar-que pour la première fois l'arrivée d'une femme à ce haut poste, par la voie régulière du Département d'Etat. Ce n'est que la troidu Département d'Etat. Ce n'est que la troi-sième ambassadrice, avec poste complet qui ait été nommée. Miss Willis, qui a débuté comme professeur à Vassar College, a par-couru, au Département d'Etat une carrière d'une distinction exceptionnelle. Sa nomina-tion est justifiée non seulement par son mé-rite personnel, mais parce qu'elle encouragera et stimulera les femmes qui se sont enga-gées dans la carrière. Cependant, n'est-il pas paradoxal de nom-mer une femme ambassadeur en Suisse, le pays qui ne connaît pas le suffrage fémi-

DE-CI, DE-LA

A l'assemblée annuelle du Conseil national des femmes norvégiennes, une juriste, Mlle Julla Saethern, a été élue présidente.

Mrs Oveta Culp, secrétaire du ministère de la Santé et de l'Education (Etats-Unis) a choisi comme assistante personnelle, Mrs J.M. Spaulding, de Charleston, membre exé-cutif de l'Association nationale des femmes de

Miss Louise Pearce, bien connue dans les associations de femmes universitaires et qui a été co-auteur de la découverte de l'un des a ete co-auteur de la deconverte de l'un des remèdes les plus efficaces pour combattre la maladie du sommeil, a été reçue par le Roi des Belges, Baudoin, qui lui a remis la somme de 500.000 fr., montant du prix institué par le Roi Léopold II, son aïeul, et les insignes d'Officier de l'ordre royal du Lion.

Le gouvernement belge se propose d'of-frir un vitrail pour le siège de la FAO (Organisation pour l'agriculture et l'alimen-tation). Il avait ouvert un concours de pro-jets, le deuxième prix a été décerné à une femme, Mlle Herbeuval.

Le VIme congrès de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales s'est tenu à Stockholm, du 4 au 10 juillet. Treize cents femmes, représentant vingt pays y ont participé et ont été reçues par la Reine Louise au château de Drottnangholm.

Miss Catherine Clary a été nommée par le président Eisenhower trésorière-adjointe des Etats-Unis.

Les femmes syriennes ont obtenu, grâce à un décret de leur président M. Shishakli, tous les droîts politiques.

nin? Le professeur Rappard, grand spécia-liste d'économie politique s'efforce d'expli-quer comment il se fait qu'une démocratie aussi avancée n'ait pas adopté une réforme qui, aux Etats-Unis paraît éminemment sa-ge. «La Suisse, dit-il, n'est pas un pays de régime aristocratique ou prolétarien, elle est gouvernée par la classe moyenne. Or, toute l'histoire et la géographie démontrent que la femme obtient les droits politiques dans le salon ou à l'établi, bien avant de les obtenir dans sa cuisine». dans sa cuisine».

A n'en pas douter, le Professeur Rappard raison; mais la cuisine, remarquons-le, a raison; mais la cuisine, remarquons-le, est un endroit beaucoup moins isolé et écarté du monde qu'autrefois. Peut-être, un mouvement pour les droits politiques va-t-il s'épanouir en Suisse, peut-être l'exemple de Miss Willis sera-t-il un discret encouragement? En tout cas nous sommes sûrs que son expérience et sa compétence éprouvée lui vaudront un accueil bienveillant. Les jeunes filles des meilleures familles anglaises ne dédaignent pas une profession qui, dans nos pays d'Europe, n'est pas fort fort prisée, celle de valet d'écurie. N'oublions pas cependant qu'en Angleterre, le culte du cheval est si bien ancré dans les moœurs que tout ce qui le touche est honoré.

(d'après un article de P. von Roten dans le Walliser Bote)

Suisse

Sur l'invitation de la délégation hongroise fut projeté, le 23 mai à Bâle, un film remarquable sur la vie de Semmelweis, le célèbre gynécologue. On se souvient de la lutte et de la victoire de ce praticien sur la fièvre puerpérale qui fauchait, jusqu'au milieu du siècle dernier, tant de jeunes mères, et qui laissait tant d'enfants orphelins. Des films de cette valeur sont trop rares.

(Nous autres Femmes)

Un congrès s'occupant des bâtiments sco-laires et de l'éducation en plein air s'est tenu en Suisse au début de septembre. Nous disons bien en Suisse, car il fut itinérant et circula de Bâle à Zurich, à Zug, à Leysin et à Genève, afin de visiter diverses installations, un peu partout.

Mme Louise Froidevaux, à Aigle, qui a déjà fonctionné à plusieurs reprises, a été nommée par le Tribunal cantonal greffière-substitut au tribunal du district d'Aigle, en remplacement de M. Alf. Moret, démisnaire.

Mme Froidevaux travaille depuis un certain temps au Greffe du tribunal et est donc familiarisée avec les fonctions qui lui sont at-

tribuées.

Nos félicitations!

Mlle Andrée Weitzel a été récemment nommée chef des services complémentaires féminins de l'armée.

Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

Les armoires sont vides

Les armoires du vestiaire du Secrétariat vaudois pour la Protection de l'enfance sont vides. Au cours de l'hiver dernier et jusqu'à maintenant, ce sont des centaines de colis qui ont été remis ou envoyés dans le canton. ont ete remis ou envoyes dans le camon. Merci donc à toutes les personnes qui n'au-raient plus l'emploi de vétements, chaussures, pantoufles, etc., de les faire parvenir au Secrétariat vaudois pour la Protection de l'enfance, rue de Bourg 8, Lausanne.

M^{me} Marie-Louise Preis

Un deuil douloureux frappe notre journal. Mme Marie-Louise Preis qui, depuis tant d'années, signe dans nos colonnes maints comptes rendus de l'Union des femmes, commente les présentations de diplômes à l'Ecole d'études sociales, analyse les livres récem-ment parus, est brusquement décédée, le 25 septembre.

25 septembre.

Elle avait encore sur sa table une pile de livres recus par le journal, je m'en entretenais avec elle au téléphone, il y a quelques jours. Qui se serait douté que sa voix retentissait pour la dernière fois, cette voix toujours si amicale, s'informant de la santé des autres d'abord, alors qu'elle-même était déjà gravement touchée...

Le féminisme avait en elle un champion de la première heure. Elle avait fait partie du comité du suffrage il y a plusieurs décades. Elle était maintenant trop fatiguée pour pouvoir assister régulièrement aux séances, mais on avait continué de la convoquer

ces, mais on avait continué de la convoquer parce qu'elle s'intéressait à l'effort inlassable

i se poursuit. Nous revindrons sur sa carrière de jour-Nous revindrons sur sa carrière de jour-naliste plus à loisir, mais nous voulions dès aujourd'hui annoncer à nos lecteurs la perte sensible que nous faisons — une à une les équipières de MIle Gourd disparaissent, hé-las! — et exprimer à sa fille la part que nous prenons à son chagrin.

Une femme préside la 8^{me} Assemblée générale des Nations Unies

Comme un leitmotiv, les représentantes des sociétés féminines ont réclamé, soit à la commission du statut de la femme, soit dans les conférences réservées aux organisations nongouvernementales, une juste répartition des hauts postes à l'ONU entre les deux sexes.

Les employées féminines, disaient les statistiques, étant nombreuses au bas de l'échelle biérgrabition mais rapes dans les places que

hiérarchique, mais rares dans les places supérieures. Cette-fois-ci, il ne s'agit pas d'un poste régulier, mais d'une haute fonction tout de mêne: Mme Jijaya Lakmi Pandit a été appelée à présider l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa huitième session.

sion.

Il est vrai que Mme Pandit, la sœur du premier ministre de l'Inde, Nehru, a déjà fait ses preuves dans des charges diplomatiques importantes, elle a été ambassadrice de son pays à Moscou, elle a présidé la délégation de l'Inde de 1948 à 1952 aux assemblées des Nations Unies... il faudrait qu'ailleurs d'autres femmes puissent avoir l'occasion de faire leurs preuves, elles ne l'ont guère.

Néanmoins, on se félicite de cette nomination dont l'honneur rejaillit quand même sur le sexe féminin.

sur le sexe féminin.

Les abonnés au "Mouvement Féministe", reçoivent "Femmes Suisses" d'office, sans aucun versement supplémentaire.

La Feuille d'Avis du district de Monthey La reuille d'Avis du district de Monthey a eu l'heureuse idée de demander à quelques écrivains romands de dire ce qu'ils pensent du droit de vote féminin. Voici l'opinion de Samuel Chevalier.

Non! les femmes suisses ne voteront jamais

Parce que les hommes sont trop bêtes.
C'est vrai ça! Je ne sais pas de sujet
plus irritant, et rien n'est plus difficile que
de défendre le point de vue selon lequel
les femmes devraient voter. Difficile parce
qu'on se heurte au vide.
Un mur de vide, je ne sais pas si vous
vous représentez à quel point c'est agréable
à combattre!

combattre!

Quand on parle du monopole du blé, de l'interdiction des machines à sous ou de l'immortalité de l'âme, on rencontre des ar-

l'immortalité de l'âme, on rencontre des arguments. Là, rien.

On sent qu'on pourra dire tout ce qu'on voudra : ça ne pénètre pas. Parce que le Mossieu est là, en face, qui a dit une fois pour toutes: «Le vote? C'est l'affaire des hommes, un point, c'est tout».

Oh! bien sùr, cette attitude de principe se pare d'arguments, de raisons, d'explications... Façade! Du factice, comme les vitrines de guerre.

On vous dit: «Ça tuera la féminité!» Comme si les femmes françaises qui votent étaient moins féminines que celles d'Appenzell, Rhodes Extérieures, qui ne votent pas.

On vous dit: « La place de la femme est à la maison ». A une époque où deux cent mille femmes travaillent hors de chez elles, en Suisse...

On vous répond : « Ça amènera de la bisbille dans les ménages ! » En un temps bisbille dans les ménages! » En un temps où le divorce fleurir partont et où la diver-gence de vues sur le plan politique est bien le seul argument qui n'ait jamais été avan-cé par une des parties en cause... On a même le culot de répondre que les

femmes n'y comprendront rien. Et les hommes, y comprennent-ils quelque chose? Soyons sérieux.

On ajoute même: « Vous comprenez, les mmes sont intuitives. Tandis que nous, on est intelligent!»

Ersceurs...
Et si vous voyiez la tête de certains qui avancent cet argument! C'est à crever de

rire! Ou de dépit.

Ou de dépit.

Ça me rappelle un cas. Un jour que je donnais une conférence en faveur du suffrage féminin, un gamin de quelque vingt ans prit la parole et aligna posément tous les « arguments » ci-dessus. Avec une conviction formidable. Et le pasteur qui était à côté de moi, me souffla: « Ce gosse a été élevé par sa mère, veuve depuis une quinzaine d'années. Une femme qui a trimé, allez. Lui, il en est à son troisième apprentissage. Ça m'étonnerait qu'il finisse quelque chose... »

quelque chose...»

Mais lui, il votera. Symbole.

Trop bêtes, les hommes... ou trop ma-

Ça revient au même d'ailleurs. La ma-lice n'est que digest d'intelligence.

lice n'est que digest d'intelligence.

Trop malins quand ils défendent leur petit égoisme.

Parce que les hommes, savez-vous ce qu'ils défendent, en barrant aux femmes le chemin des urnes? Je vais vous le dire.

J'en ai assez causé, discuté et discutaillé dans les fonds de bistrots pour en savoir un petit bout. n petit bout. Ils défendent leurs chères petites com-

Regardez-les, ces quatre, tout chargés d'importance. Ils se causent à petits coups, en avançant la tête comme des conspirateurs. Ils pensent avec une intensité terri-

ble.

Il y a de quoi, diable!

Il s'agit de savoir si c'est le Paul ou l'Augustin qui deviendra inspecteur du bétail! Grave problème. Il y a ci, il y a ça. Il y a la Préfecture, il y a le Département.

ment.

— Et puis, le Conseiller, je me charge de lui en parler. Je le connais!

Silence, puis:

— Je le connais personnellement.

Ah! mais...

Et il y en a dans tous les bistrots, de ces groupes-là. Et, à l'heure de la fermeture, tous ces gars rentreront chez eux, drapés dans leur civisme. Et làcheront, énigmatiques, le grand mot « politique » qui impressionne leurs épouses!

Il en a des choses dans la tête, ce coquin d'Alfred!

Leurs combines et leur prestige.

... Leurs combines et leur prestige.

Parce que si les femmes venaient à s'en mêler, elles seraient bien obligées de voir à quel point sont dérisoires les préoccupa-tions qui mettaient un pli au front de leurs

C'est important, le prestige, surtout quand on a si peu de moyens de le dé-

quand on a se perfendre...

Mais oui! Pour moi, il n'y a pas à chercher plus loin. Le fond de l'affaire est là. Et ce genre de résistance, vous ne le briserez pas. Rien n'y peut, et surfout pas la

Le cas de la France est typique : il lui a fallu une guerre pour y arriver. Une guerre, puis l'attitude résolue de gaillards qui, ayant momentanément tous les pouvoirs, ont dit:

« Les femmes voteront ».

En 1939, le suffrage féminin aurait été, en France, écrasé.

En 1945, on a considéré qu'il allait de

soi.

Parce qu'il s'était produit une de ces petites secouses qui, malgré tout, précipitent les gens hors de leur égoïsme.

Ces grands cataclysmes n'ont jamais lieu en Suisse. Il vaut mieux d'ailleurs ne pas

les souhaiter

Par conséquent, la femme suisse demeurera mineure.

rera mneure.

Et quand les Hottentotes voteront, il restera au monde une femme incapable de comprendre la politique: la femme suisse.

Alors pour se consoler, elle cuira à l'électricité! Parce que nous, pour le pro-

grès... tonnerre!

Samuel Chevalier